



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 04 Juin 2020

L'an 2020 et le 04 juin à 18 heures 00 minutes, Les délégués du SIVOS de la Pointe du Diamant, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente de Boinville le Gaillard, sous la présidence de FLORES Jean-Louis, Président,

Présents : M. FLORES Jean-Louis Président,

Membres titulaires : Gilles QUINTON, FRANCHI Régis, Martial ALIX, HERKT Valérie, Anne CABRIT, Jean-Paul PETIT, Michèle MARTIN.

Membres suppléants :

Excusé(s)

Membres titulaires :

Membres suppléants :

A été nommé secrétaire : FRANCHI Régis

La séance est ouverte à 18H00

• **Délibérations** :

Élection du Président :

Présidence de l'assemblée :

Le plus âgé des membres présents du comité syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du comité, a dénombré les délégués présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé que le scrutin applicable est un scrutin uninominal à la majorité absolue.

Constitution du bureau :

Le conseil syndical a désigné deux assesseurs : M. PETIT Jean-Paul et Mme HERKT Valérie

Déroulement de chaque tour de scrutin :

Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fournie par le syndicat. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué syndical a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-6,
Vu les statuts du SIVOS de la Pointe du Diamant,
Vu la candidature de M. FLORES Jean-Louis,

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Président :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

M. FLORES Jean-Louis ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Président et a été immédiatement installé.

Election du Vice-Président et secrétaire :

Sous la présidence de M. Jean-Louis FLORES élu Président, le comité syndical a été invité à procéder à l'élection du Vice-Président et du secrétaire. Il a été rappelé que ces membres sont élus selon les mêmes modalités que le Président.

Election du Vice-Président :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-6,
Vu les statuts du SIVOS de la Pointe du Diamant,
Vu la candidature de M. ALIX Martial,

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Vice-Président :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

M ALIX Martial ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

Election du Secrétaire :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-6,
Vu les statuts du SIVOS de la Pointe du Diamant,
Vu la candidature de M. QUINTON Gilles,

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Secrétaire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

M. QUINTON Gilles ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Secrétaire et a été immédiatement installé.

Charte de l'élu local :

En application de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, Monsieur le Président fait lecture à l'assemblée de la charte de l'élu local. Cette charte est distribuée à chaque délégué.

Délégation du Président :

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante peut déléguer une partie de ses attributions au Président, à l'exception :

- * Du vote du Budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs ou redevances ;
- * De l'approbation du compte administratif ;
- * Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure de la chambre régionale des comptes ;
- * Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération communale ;
- * De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- * De la délégation de la gestion d'un service public ;
- * Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président doit rendre compte des décisions qu'il a prises en application de ces délégations.

Les délégations de pouvoir ne peuvent en aucun cas excéder la durée du mandat de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical du SIVOS DE LA POINTE DU DIAMANT, délègue à Monsieur Jean-Louis FLORES, Président du SIVOS, le pouvoir de prendre toute décision et plus spécialement :

- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services SIVOS DE LA POINTE DU DIAMANT,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers
- d'intenter au nom du SIVOS les actions en justice et de défendre le SIVOS de l'union dans les actions menées contre lui, sur avis du Conseil syndical,
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 5.000 euros,
- de prendre des décisions pour faire face urgences lors des situations exceptionnelles.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents.

Décision Modificative n°1 :

Vu le budget primitif 2020,

Considérant qu'il manque des crédits à l'article 2051 « concessions et droits similaires »,

Considérant qu'il faut modifier le BP afin de pouvoir régler les factures concernant l'acquisition des droits

d'utilisation du logiciel BERGER LEVRAULT,

Le Maire propose au Conseil Syndical le virement de crédit suivant :

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 2051 concessions et droits similaires		500 €
D 21318 Autres Bâtiments publics	500 €	

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, accepte ces mouvements de crédit.

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Exercice 2020 :

Le Comité Syndical ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Président concernant « l'équipement des classes des écoles maternelles et élémentaires en TNI »,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux – exercice 2020 conformément à la circulaire préfectorale n°000045, soit 40 % du montant des travaux hors taxe (HT) plafonné à 5 000 euros pour la catégorie prioritaire « équipement des classes des écoles maternelles et élémentaires en TNI » ;

Après en avoir délibéré ; A l'unanimité,

Adopte l'avant-projet de « équipement des classes des écoles maternelles et élémentaires en TNI », pour un montant de 2 233.38 euros HT soit 2 680.06 euros toute taxe comprise (TTC)

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2020 ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante : « Indiquer les sources de financement de l'opération « équipement des classes des écoles maternelles et élémentaires en TNI »

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2020, article 2183 « matériel de bureau et matériel informatique » section d'investissement ;

Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

- **Points Divers**

Présentation du SIVOS :

Monsieur le Président fait une présentation du SIVOS à l'ensemble des délégués présents. Il présente le fonctionnement financier, la participation des communes, les dossiers en cours.

Signalétique SIVOS Pointe du Diamant :

Mme CABRIT informe l'assemblée qu'une signalétique a été commandé et sera prochainement apposée sur les devantures des mairies membres du SIVOS, des deux écoles ainsi que l'ALSH.

Visite des écoles et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement :

Mme CABRIT propose qu'une visite des écoles et de l'ALSH soit organisée pour l'ensemble des Conseillers Municipaux des communes membres. Celle-ci sera programmée pour la rentrée de septembre 2020.

Equipement numérique des écoles :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'école élémentaire avait été équipé du temps de la CAPY d'un tableau numérique pour la classe des CM2 et d'une classe mobile composé d'une dizaine de PC portables.

Le SIVOS à acquit ensuite un deuxième TNI en 2018 pour la classe de CP.

Un dossier de demande de subvention de la DETR 2020 (Dotation des Equipements en Territoires Ruraux) est en cours afin de pouvoir équiper la dernière classe, de l'école élémentaire, d'un 3eme TNI.

Un autre dossier de demande de subvention auprès de l'éducation nationale est en court d'étude afin d'équiper 2 classes de l'élémentaire en tablettes numériques soit 50 tablettes Apple avec borne WIFI. Deux tablettes seront également acquises, en plus, pour les enseignantes de l'école maternelle.

Sortie CM2 :

Tous les ans est prévu une sortie offerte aux CM2 marquant la fin de leurs années en élémentaire.

Au vu des règles sanitaires actuelles du au COVID19 celle-ci ne pourra avoir lieu sur Paris.

Il est envisagé une sortie à l'espace Rambouillet en fonction des possibilités sanitaires.

Mme CABRIT se charge de contacter l'espace Rambouillet et tiendra informé l'ensemble des délégués.

- **Questions diverses**

Fin de la séance 19h24

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
FLORES Jean-Louis	GILLOT Marc
MARTIN Michèle	BARBÉ Bruno
CABRIT Anne	BUREAU Norbert
PETIT Jean-Paul	LECOMTE Agnès
QUINTON Gilles	OMONT Virginie
FRANCHI Régis	PENDIDO Florie
ALIX Martial	PLAGNOL Frédéric
HERKT Valérie	MORIZET Sandrine